



REGLEMENT FINANCIER APPLICABLE
ANNEE SCOLAIRE 2026.2027

LYCEE DES METIERS SAINT CHARLES – 02 300 CHAUNY

Les tarifs indiqués sont des forfaits annuels qui tiennent compte des périodes de formation en milieu professionnel.

CLASSE	ELEVE EXTERNE	ELEVE DEMI-PENSIONNAIRE	ELEVE INTERNE
3 ^{ème} Prépa Pro	734€ par an 73,4 € par mois	1791 € par an 179,10 € par mois	4251 € par an 425,10 € par mois
CAP	734€ par an 73,4 € par mois	1936 € par an 193,60 € par mois	4764 € par an 476,40 par mois
Seconde Professionnelle	734€ par an 73,4 € par mois	1936 € par an 193,60 € par mois	4764 € par an 476,40 par mois
Première Professionnelle (sauf 1 ^{ère} MS)	866 € par an 86,60 € par mois	1987 € par an 198,70 € par mois	4726 € par an 472,60 par mois
Première MS	866 € par an 86,60 € par mois	2027 € par an 202,70 € par mois	4810 € par an 481,00 € par mois
Terminale Professionnelle	866 € par an 86,60 € par mois	2027 € par an 202,70 € par mois	4810 € par an 481,00 € par mois
Terminale MS	876 € par an 87,60 € par mois	2118 € par an 211,80 € par mois	4988 € par an 498,80 € par mois
BTS Scolaire	876 € par an 87,60 € par mois	2037 € par an 203,70 € par mois	-

TOUT TRIMESTRE COMMENCÉ EST DÛ INTÉGRALEMENT

Les changements de régime ne se font qu'à titre exceptionnel et ne peuvent avoir lieu qu'en fin de trimestre sur demande écrite et après accord du service comptabilité, (soit avant le 1^{er} Janvier 2027 ou avant le 1^{er} Avril 2027 le cachet de la poste ou date du courriel faisant foi.

Possibilité de manger exceptionnellement

Le repas est au prix de 8,60 € et payable avant le passage au réfectoire.

La facture est annuelle et payable soit :

- Par prélèvement automatique (1/10^{ème} de Septembre à Juin ou 1/12^{ème} de Septembre à Août) le 5 de chaque mois. Demander un imprimé au service comptabilité.
- Par chèque ou en espèces : mensuellement (au plus tard le 7 de chaque mois) ou trimestriellement (le 1/3 de la facture pour le 15/09/2026, les 2/3 pour le 15/01/2027, le solde pour le 15/04/2027.
- Paiement en ligne avec Ecole Directe

Diverses cotisations et fournitures (Diocésaine, Association Sportive, APEL, ...) s'ajoutent à ces tarifs sur votre facture annuelle. Le montant maximum s'élève à **80 € pour un enfant et par an.**